

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du Jeudi 29 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-neuf novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-LESNEY s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 21 novembre 2018, et sous la Présidence de Monsieur Jean Théry, Maire.

PRESENTS : Mme Françoise Arnould, Mme Christa Heuser, M. Pierre Faivre, M. Marc Barbaud, M. Paul Cantoni, M. Jim Strittmatter et M. Michel Pierre

EXCUSE : M. Serge Bretegnier

ABSENTS : Mme Marie-Laure Bornier, Mme Barbara RIBOUILLARD, M. Yan THOMAS et M. Stéphane Charlin

PROCURATION : ///

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, M. Paul CANTONI est nommé secrétaire de séance.

--==--==--==--==--==--==--==--==--

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1°) Adoption du compte-rendu précédent

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2018 transmis à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

2°) Pacte Fiscal et Financier des Communes et de la Communauté de communes du Val d'Amour : Avenant n° 3 et Fonds de concours pour l'année 2018

Le pacte fiscal et financier des communes et de la communauté de communes -Convention 2015-2020- prévoit une révision annuelle par le biais d'avenants afin d'adapter le pacte aux évolutions fiscales et réglementaires.

M. le Maire présente l'avenant n° 3 validé par le conseil communautaire en date du 24 septembre 2018, et propose au conseil son approbation : après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant n° 3 au Pacte fiscal et financier, autorise le Maire à le signer, et sollicite le versement pour l'année 2018 du fonds de concours d'un montant de 17 911 € auprès de la CCVA.

L'avenant peut être consulté en mairie.

ADOPTE par 7 voix Pour – 1 Abstention (Paul Cantoni) – 0 Contre

3°) Aménagement de la voirie communale : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie communale et de la traversée de la commune, une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée. Deux offres ont été reçues. Après ouverture des plis, le Cabinet André a été retenu et désigné pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la voirie communale et de la traversée de la commune, pour un montant de 40 000 € HT, soit 48 000 € TTC, sur la base d'un coût provisoire total des travaux estimés à 870 000 €HT.

Le conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- . Prend acte du résultat des offres de prix concernant la mission de maîtrise d'œuvre,
- . Prend acte de l'attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet André
- . Autorise le Maire à lancer le marché de travaux
- . Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

ADOPTE par 8 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre

4°) Syndicat des réémetteurs de télévision de Champagne/Loue, Aiglepierre, Port-Lesney, Marnoz : demande d'acquisition du terrain par TDF

M. Marc Barbaud a assisté le 23 octobre dernier à une réunion du syndicat de télévision à Arc-et-Senans. A ce jour, 4 relais existent encore, mais seul le relais de Champagne sur Loue diffuse encore de la télévision. TDF souhaitant acquérir les sites actuels, le Syndicat de télévision désire recueillir l'avis des communes adhérentes.

Après un échange de vue, les élus donnent leur accord de principe pour la vente de la parcelle de terrain, cadastrée AE 384, à TDF. Celle-ci n'étant pas directement accessible par un chemin, la commune devra laisser un droit de passage.

5°) Affaires scolaires : financement de la nouvelle organisation scolaire -cycle 1, 2 et 3- à la rentrée 2018-2019 et répartition financière entre les communes du RPI

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la classe de Pagnoz a été supprimé par l'inspection académique dès la rentrée de septembre 2018.

A ce jour, l'ensemble des cours ont lieu à l'école de Port-Lesney.

Afin que chaque commune du RPI puisse participer financièrement aux dépenses annuelles affectées exclusivement aux écoles, une convention est proposée afin de fixer les conditions de participation de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité les termes de la convention et autorise M. le Maire à la signer.

6°) Réforme des listes électorales : nomination d'un conseiller municipal, membre de la commission de contrôle dès le 1^{er} janvier 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place du répertoire électoral unique (REU) au 1^{er} janvier 2019.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la commission communale de révision des listes électorales n'existera plus. Le Maire sera seul chargé de valider les demandes d'inscription et de procéder aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune. Une commission de contrôle, composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance sera chargée de statuer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Michel PIERRE Délégué communal au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1^{er} janvier 2019.

ADOPTE par 8 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre

7°) Taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2019

Les opérations d'aménagement et les constructions soumises à autorisation d'urbanisme donnent lieu au paiement d'une taxe d'aménagement sous conditions.

La taxe d'aménagement communale est fixée depuis le 24 novembre 2011 par le Conseil municipal, au taux de 2.5 %.

Vu l'augmentation du taux de 1% à 1.5 % par le Département, le Conseil municipal décide de ne pas modifier le taux communal à compter du 1^{er} janvier 2019.

ADOPTE par 8 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre

8°) IMS : proposition d'installation du radar pédagogique de la rue Edgar Faure sur poteau

Suite à l'enfouissement des réseaux secs « rue Edgar Faure », le radar pédagogique doit être enlevé.

La société IMS propose de le remettre sur un poteau, au même endroit, pour la somme de 1 188 € TTC.

Les élus souhaitent connaître le montant pour la repose du radar, à l'entrée de Port-Lesney, route de Lorette sur un poteau d'éclairage public existant.

La décision sera prise ultérieurement, dès réception du nouveau devis.

9°) Convention avec la Fondation 30 millions d'amis au 1^{er} janvier 2019

M. le Maire informe les élus d'un courrier reçu par la Fondation 30 millions d'amis relatif à la résiliation de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la commune. Le succès de cette opération ne leur permet plus de faire face financièrement aux très nombreuses sollicitations qu'ils reçoivent.

Néanmoins, afin de poursuivre l'indispensable action qui a été mise en place pour maîtriser les populations de chats errants, il est proposé à la commune, la signature d'une nouvelle convention dans laquelle, la collectivité s'engage à participer, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisation et d'identification.

Le coût engagé par la Fondation 30 millions d'amis au cours de l'année 2018 est de 3 440 €.

Après un échange de vue, le Conseil valide à l'unanimité, la signature d'une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, une somme maximum de 2 000 € pour participation aux frais vétérinaires.

ADOPTE par 8 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre

10°) Compte-rendu des journées du patrimoine

M. le Maire donne lecture du compte-rendu des journées du patrimoine, organisées à Port-Lesney, le 15 et 16 septembre 2018 par M. Guy MERCIER.

Le conseil lui adresse ses remerciements pour avoir pris en charge l'organisation de ces journées, qui ont remportées un vif succès.

11°) Questions diverses

1. Accord de principe pour une modification budgétaire de chapitre à chapitre en cas de besoin.
2. La communauté de communes du Val d'amour souhaite acquérir l'ancien chemin de France Miel, chemin déclassé en 1999. Le conseil ne s'y oppose pas, mais souhaite que la Communauté de communes acquière également le terrain situé le long de la piste cyclable. Dossier à revoir avec la Communauté de communes.
3. Le volet électrique du secrétariat de mairie est défectueux. La société Moullet a établi un devis de réparation d'un montant de 1 716 €. Avant d'engager cette dépense, le conseil souhaite connaître le prix d'un ensemble neuf.
4. Vente de bois du 26 septembre 2018 à Saône : aucune offre pour le lot mis en vente.
5. Suite au départ de M. Bernard ROY, M. Alexis Gardent, technicien forestier a été recruté sur notre secteur par l'ONF, pour une période de 6 mois.
6. Sécheresse 2018 : Si vous avez constaté des dégâts sur vos habitations, suite à des mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse de cet été, vous devez déclarer le sinistre à votre compagnie d'assurance et vous faire recenser en mairie avant le 10 janvier 2019.
Pièces à fournir : courrier pour évoquer le sinistre, copie de la déclaration à l'assurance et photos des dégâts constatés. M. le Maire recueillera tous les dossiers et adressera une demande de reconnaissance de Catastrophe naturelle auprès de la Préfecture du Jura. Les demandes « Catastrophe naturelle – sécheresse 2018 » ne pourront pas être examinées par la commission interministérielle avant le début du second semestre de l'année 2019.
7. La commune a engagé des démarches auprès des consorts Gouget, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain Section AD n° 272 d'une superficie de 316 m² situé à l'angle de la RD 48 (rue du Val d'amour) et du chemin des Vionnières, en vue d'y installer un abribus pour les enfants qui se rendent au collège/lycée à Salins-les-Bains. De plus, il souhaite également acquérir une partie du terrain cadastré Section AE n° 213, pour faciliter la circulation des véhicules. La commune devra prendre en charge la mise en place du grillage pour clôturer la propriété. Le cabinet Colin doit venir délimiter sur place la surface nécessaire. Dès que tous les éléments seront prêts, le Conseil Municipal sera amené à délibérer pour finaliser la vente.
8. Remerciements à Michel PIERRE et Sébastien BROCARD pour les travaux réalisés pour l'entourage des bacs à verre/papier/habits.
9. La CCVA souhaite créer un Conseil communautaire des jeunes (CCJ). Ce conseil réunit des adolescents âgés de 11 à 18 ans volontaires pour travailler à l'amélioration de la vie des adolescents sur le territoire. Si des jeunes de la commune sont intéressés, qu'il se manifeste en mairie qui transmettra aux personnes concernées.
10. M. le Maire souhaite préparer un bulletin d'informations pour début 2019. Ils chargent les élus de réfléchir aux différents sujets à aborder.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 35.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de Séance,
Paul CANTONI

Le Maire,
Jean THERY

signé

signé